

**PROCES VERBAL
du CONSEIL D'ECOLE
du lundi 17 octobre 2016**

Présents : M. GUERIN Directeur de l'école, Président du Conseil d'Ecole
Mme. OSTA-AMIGO Adjointe en charge des affaires scolaires.
Mme. BETOUS Déléguée départementale de l'Education nationale.
Mmes. CHAIGNEAU, DELCAMP, DENIS, MANUSSET, RAFFOUX, ROSSIGNOL Enseignantes Adjointes
Mrs. BASTIDE, CHEVAL, ORLEAT Enseignants Adjoints
Mme. ORLEAT Employé municipale Référente APE
Mme. LAGOUTTE Responsable restauration scolaire
Mme. ARBLADE Employé municipale Référente personnel de service.
Mmes AULIER, CAILLON, GARNIER, MOREAU, RAVEL, SAUVIGNON, SLOWINSKI, BOCQUET, HERVE,
TOURNADE et Mrs. BALAN, HUGON Parents d'élèves titulaires et suppléants

Excusés : M. ROUGIER, Inspecteur de l'Education Nationale.
M. TALLIEU, Maire de La Tremblade
Mme. RAYNAL, Psychologue scolaire
Mmes. DORMEAU, GRASSET, Représentantes PE
Mme. HYVERNAUD Enseignante
M. ROUSSEAU Enseignant

Absents :

Ouverture de la séance : 18h00

Secrétaire de séance : Mme Delcamp

1- Présentation du Conseil d'école (composition, attribution et fonctionnement) et élections 2016-2017.

a) Composition

Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :

Du conseil des maîtres (le directeur de l'école et l'ensemble des maîtres affectés à l'école), d'un représentant des membres du réseau d'aide du secteur, du maire (ou de son représentant) et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Toutes ces personnes disposent d'une voix lors des votes effectués en Conseil d'école.

Assiste de droit aux séances du conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

Des membres supplémentaires peuvent y assister également, avec voix consultative :

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique. L'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

b) Attributions

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Il vote le règlement intérieur de l'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école. Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire).

Le conseil d'école est consulté sur :

Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école, l'intégration d'enfants handicapés, les classes de découverte, les projets d'action éducative, les activités post et périscolaires, la restauration et l'hygiène scolaires.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et pour l'organisation du temps scolaire. Il est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Le conseil d'école statue sur proposition des équipes pédagogiques pour la partie pédagogique du projet d'école.

c) Droit à l'information et à la communication

Pour l'exercice de leur mandat au conseil d'école, les représentants des parents d'élèves sont destinataires des mêmes documents que les autres membres.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux du conseil d'école où il siège, dans les conditions de diffusion définies en concertation entre le directeur d'école et les associations de parents d'élèves.

En cas de désaccord sur leur modalité de diffusion ou en cas de non respect des principes notamment de la laïcité ou de la vie privée, l'autorité académique saisie (par l'association de parents d'élèves ou par le directeur d'école) dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer.

A défaut de réponse dans ces délais, les documents sont diffusés dans les conditions initialement prévues.

Les documents remis par les associations de parents d'élèves aux autres parents d'élèves sont distribués en nombre suffisant, sauf disposition contraire du conseil d'école.

Références

- [Code de l'éducation : articles D111-1 à D111-15](#)
- [Circulaire du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école](#)

d) Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Les parents volontaires ont été réunis par le Directeur et ont formé une liste de 14 candidats (8 titulaires et 6 suppléants).

Participation : 51 % ce qui est un bon chiffre par rapport aux chiffres nationaux (45%). (61 % en 2015/16)

L'ensemble des sièges a été pourvu par les candidats élus avec 100% des suffrages exprimés.

N° D'ORDRE	NOM	PRENOM	CLASSE
1	AULIER	KARINE	CM1 ULIS
2	GARNIER	STEPHANIE	CP/CE1 A
3	SLOWINSKI	CEDRINE	CP/CE1 B
4	MOREAU	SYLVIE	CE2
5	RAVEL	SOPHIE	CP/CE1B CM1 ULIS
6	BALAN	OLIVIER	CM1
7	SAUVIGNON	GERALDINE	CP/CE1 B CM1
8	CAILLON	CAROLINE	CM1/CM2
9	GRASSET	DELPHINE	CE1/CE2
10	HUGON	FLORIAN	CM1/CM2
11	BOCQUET	LESLIE	CE2
12	TOURNADE	BARBARA	CM2
13	HERVE	GLADYS	CM1
14	DORMEAU	SABRINA	CE1/CE2

Mme AULIER Karine a été choisie comme représentant des parents élus auprès du Directeur. Elle remplace Mme. HERVE. Le Conseil d'école décide à l'unanimité l'utilisation du scrutin à main levée en cas de vote.

2- Approbation du procès verbal du Conseil d'Ecole du 20 juin 2016.

M. GUERIN rappelle les grandes lignes de ce dernier Conseil d'école.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

3- La vie scolaire

Dispositif ULIS : L'inclusion s'est très bien déroulée. La richesse est partagée. Les enfants d'ULIS sont plus épanouis. L'accueil des élèves d'ULIS par les autres élèves se déroule à présent très bien.

Dispositif avec AESH à plein temps.

Les 50 euros par élèves pour le petit matériel étant transférés aux classes de référence, Mme Delcamp effectue une demande de budget annuel dédié au dispositif ULIS de 500 euros, sans quoi, le dispositif n'aura pas les moyens de fonctionner.

Sécurité et plan attentats : L'an passé nous avons effectué un exercice PPMS Risques majeurs : sortie de classe et mise à l'abri dans des zones de confinement. Ce PPMS est mis à jour tous les ans et consultable dans le bureau du directeur. Le signal d'alerte est une corne de brume.

Cette année, suite aux attentats un nouvel exercice est demandé : PPMS intrusion. Il devait être réalisé avant les vacances de la Toussaint. Une nouvelle alarme sonore différente de la sirène incendie et de la corne de brume, devait être déterminée : sifflet en chaîne, répercuté par les adultes.

Des observateurs devaient être présents : chef police municipale, major de gendarmerie, parent d'élève, responsable municipal sécurité. Tout a été mis en œuvre pour ne pas effrayer les élèves. Option d'exercice « mise en sécurité » (l'autre option est la fuite) : tenir 10 minutes dans le silence absolu à l'intérieur de la classe, à terre. Pour cette mise en sécurité, les gendarmes ont préalablement étudié nos locaux.

Problèmes techniques relevés : signal sonore inaudible (un système sonore devra être mis en place : il reste à déterminer), portes communicantes entre les classes ne se ferment pas, dans certaines salles des lumières étaient restées allumées, ...

Bilan : l'exercice s'est bien passé. Les élèves sont restés calmes. Seuls ceux qui ont vu les observateurs ont eu peur.

Copie des remarques envoyée en mairie et à l'IEN.

L'exercice devrait aussi être fait sur les temps hors scolaire (cantine, garderie, TAP...). Remarque : lors de la garderie, portails et portes ouvertes... Proposition : pendant la garderie, les parents entreraient par la maternelle. De plus, un visiophone serait plus adapté pour des questions de sécurité. Enfin, l'accès par la restauration scolaire est trop facile (portail et portes ouverts).

A savoir : ce plan de sécurité peut être déclenché quand une intrusion se déroule dans le périmètre de l'école.

La mairie a une réunion pour faire un bilan en prévision. La municipalité nous tiendra au courant des évolutions et des décisions prises.

Si nouveaux aménagements : l'exercice sera renouvelé.

Réactions des élèves : de nombreuses questions. Mais tous les élèves ont joué le jeu. Quelques frayeurs mais pas de panique ni d'angoisses particulières.

Prochains exercices : 2 PPMS Risques majeurs.

Restauration scolaire :

Les enfants mangent bien mais l'ambiance est un vrai souci : punitions collectives, les enfants ne peuvent pas choisir leurs camarades de table, bruit, insultes...

Question des parents au sujet des punitions collectives. Se pratiquent quand les adultes ne savent pas qui pose soucis.

La cantine reste un temps angoissant pour nombreux enfants.

Beaucoup de difficultés à gérer le personnel en cas d'absence pour la municipalité.

Le deuxième service sonne à 12 :35 /12 :40.

Le deuxième service arrive au restaurant quand le premier en est au dessert.

Souvent le retour du second service est tardif et ne laisse pas le temps aux élèves de se détendre avant l'entrée en classe.

Mme Osta Amigo propose un groupe de travail restreint : Mme Hervé et Mme Tournade (pour les parents d'élèves), tout le personnel de cantine, M. Guérin et Mme Denis (pour les enseignants).

Mme Osta Amigo transmettra la date. Ce groupe de travail se déroulera dans les locaux de la cantine.

Les parents ne reçoivent plus les invitations à la commission des menus : la liste de diffusion doit être actualisée.

Piscine : le dossier pour le changement de piscine n'a pas avancé. Il est question d'étendre au CE2, du fait des nouveaux programmes (« Savoir nager »). De plus, si la mairie est ouverte à toute proposition, il faut prévenir les services compétents rapidement pour régler les questions budgétaires, de trajet et conventionnelles. Les parents d'élèves ont écrit une amorce de courrier de demande mais celui-ci n'a pas été envoyé. A suivre.

TAP : Troisième année de TAP. Environ 70% des élèves y participent. TAP gratuits. La rentrée s'est bien déroulée. Les activités sont toujours proposées le soir sur 45 minutes après la fin des cours. Activités tournantes par périodes. Tous les élèves font toutes les activités proposées : couture, patchwork, percussions musique chant anglais dessin activités manuelles, tennis, sports, cirque, voile, association des coureurs.

APC : lundi et jeudi sur 45 minutes avec accord des parents et engagement sur la période (entre chaque vacances scolaires) à suivre assidument ce temps de travail.

Garderie : les parents aimeraient qu'elle ouvre plus tôt (7 :30 au lieu de 7 :45). Le SIVOM n'est pas représenté au Conseil pour répondre à cette question.

Mme Bureau est la nouvelle responsable en remplacement d'Arthur.

Médiation : M. Bastide coordonne cette action. 6 élèves de CM1 sont actuellement formés. Les élèves de CM2 ont eu à être remobilisés en début d'année. Elèves volontaires et avec accord des parents. Se déroule aussi sur la pause méridienne. Jusque-là, peu d'interventions des médiateurs sur ce temps.

Affichage coin médiation à refaire.

Bilan de la rentrée : elle s'est correctement déroulée avec la présence du micro et du haut-parleur (contrairement à l'année dernière).

Liste des classes non affichée avant la rentrée : positif car de nombreux changements de dernière minute (inscriptions...). Pas de remarques des parents à ce sujet. Quelques mécontents mais tout le Conseil s'accorde à reprendre cette solution l'an prochain.

a) Effectifs et organisation pédagogique :

164 élèves au total. (ULIS compris)

CP/ CE1 A : 24 élèves dont 16 CP et 8 CE1

CP/CE1 B : 23 élèves dont 15 CP et 8 CE1,

CE1 / CE2 : 25 élèves dont 14 CE1 et 11 CE2

CE2 : 26 élèves

CM1 : 21 élèves

CM1/CM2: 21 élèves dont 14 CM1 et 7 CM2

CM2 : 24 élèves

Effectifs un peu justes : 3 élèves en dessous du seuil de fermeture.

b) Activités pédagogiques et projet des classes :

2 classes CP-CE1 : Sortie vendanges

Une sortie a eu lieu pour les classes CP/CE1 chez M. DE LACOUR SUSSAC un viticulteur de l'Isle d'Etaules.

La date précise est définie au dernier moment, ce qui est lié à la nature même de l'activité. Les parents et la cantine ont donc été prévenus au dernier moment pour cette raison. L'an prochain, l'équipe veillera à préciser à la cantine la potentielle sortie dans la dizaine de jours à venir.

Les élèves ont pu couper les grappes de raisins laissées par la vendangeuse, voir le pressoir en action et déguster du jus de raisin. Une sortie réussie et enrichissante (couplée avec une promenade en forêt pour collecter des feuilles et prendre des photographies). Suite à cette sortie, un herbier sera confectionné.

Cette année, certains CE1 avaient déjà fait la sortie l'an passé. Ceux-là ne referont pas l'herbier.

Sortie avec financement pour le transport seulement.

CM2 : Voile scolaire : catamaran

Tous les CM2. Une seule annulation de séance pour cause de météo le 13/10 au matin. Les enfants sont alors restés en salle : nœuds marins, vocabulaire technique...

On rappelle que la voile scolaire fait partie des programmes et représente une activité obligatoire. Malgré cela, nombreuses absences sur la dernière séance.

Remerciement aux parents accompagnateurs qui ont été d'une grande aide.

Rencontre avec Charline Picon

Rencontre décidée l'an passé bien avant les JO et consistait à des échanges de messages. Une seule classe de CM1 a participé au projet proposé par la CARA.

Suite à la médaille d'or, la CARA a voulu remercier les élèves AYANT PARTICIPE au projet de l'année précédente. Le nombre de places était strictement limité.

Le mercredi après-midi, Charline Picon était accessible à tout public, ainsi les parents désireux d'aller à sa rencontre avec leur enfant en avaient tout le loisir.

Planification de toutes les sorties pédagogiques en décembre. Le conseil des maîtres demandera une subvention de la mairie sur le budget 2017 et un dossier sera présenté à cet effet.

Pour Noël, une séance de cinéma au Cristal de Ronce sera offerte par la municipalité.

c) Coopérative scolaire :

Notre coopérative est affiliée à l'OCCE 17 ce qui apporte une garantie au niveau de la gestion de la coopérative : nous versons donc une adhésion à cette association et nous contractons une assurance pour les activités financées par la coopérative scolaire.

La cotisation s'élève à 10 euros. Pas de dégressivité pour les familles nombreuses étant donné que la participation demandée reste modique. Pas d'augmentation depuis longtemps et pas d'augmentation prévue.

Il est rappelé que cette cotisation est facultative pour les familles.

Les comptes sont toujours accessibles à tous dans le bureau du directeur.

L'OCCE a exigé l'utilisation d'un logiciel pour la saisie des comptes en ligne.

Le solde de la coopérative scolaire est de 4647.82 €.

Principales dépenses du 1^{er} trimestre : transport vendange 145 €, achat pour les classes.

Tous les élèves, les AVS, les maîtres.... sont considérés comme coopérateurs de l'OCCE et donc couverts par l'assurance.

Mme Betous DDEN précise que des aides financières sur projet peuvent être attribuées par l'OCCE

d) Site internet :

Le site est régulièrement mis à jour. Tous les enseignants ne participent pas à la même hauteur : c'est au libre choix de chacun. Le directeur agit en modérateur et valide les commentaires laissés par les visiteurs. Il est rappelé qu'un petit commentaire permet de laisser une trace de sa visite. Mot passé dans la classe de M. Guérin à ce sujet : quelques familles ont visité le site.

Une page est dédiée aux représentants des parents.

e) Aide aux devoirs :

Dispositif du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) :

Il concerne peu d'élèves parmi ceux proposés par les enseignants (6 à 8). Il est réservé en priorité aux élèves volontaires, fréquentant la garderie et qui n'ont pas la possibilité d'effectuer leurs devoirs à la maison par manque de temps ou autres raisons.

L'aide est mise en place les lundis et jeudis soir de 17h à 18h30 par des bénévoles.

4- Le cadre de vie

Travaux :

Nouvelles toilettes.

Accès avec rampe handicapés.

Barrières sciées dans la cour.

Portes avec codes pour sécuriser.

Reste à faire la réfection du sol de la cour.

Informatique :

6 nouveaux postes en salle informatique.

1 TBI au rdc est livré et doit être posé pendant les vacances.

5- Règlement scolaire

A chaque premier Conseil d'école, le règlement scolaire doit être lu, commenté et éventuellement modifié puis être adopté. Pas de remarque concernant ce texte : il est adopté à l'unanimité pour 2016-2017.

6- LSUN (livret scolaire unique numérique)

Les livrets seront dorénavant transmis aux familles 2 fois par an (bilan de mi parcours en février et bilan de fin d'année en juin).

7- Questions diverses :

- Toilettes au gymnase des Bengalis et entretien du gymnase : pas d'eau dans les toilettes. A été signalé par M. Guérin. M. Paillart doit voir avec la société qui les a installées. En prévision pour ce gymnase : 200 mètres carrés de sanitaires qui devraient être opérationnels en fin d'année scolaire. Ce gymnase est également peu entretenu au niveau du balayage.
- Violence à l'école : médiation. MAE prévention et enfance et partage peuvent intervenir gratuitement dans les écoles.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 13 février 2017 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance :

Le Président :

MmeDELCAMP

M. GUERIN